

SEANCE DU 30 MAI 2022

Le 30 mai deux mille vingt-deux à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 25 mai 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, MESSENGER Carole, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, RUEFF Laëticia, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : LOISEL Florence qui donne pouvoir à RUEFF Laëticia, MELLOUET Frédéric qui donne pouvoir THEPAUT Jean-Jacques, LE GALL Michel qui donne pouvoir à POULIQUEN Denis (à partir de 20h20)

Secrétaire de séance : Hélène ABILY

Le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Pacte Finistère 2030 **D2022-05-001**

Madame le Maire rappelle que Le Département, par le biais d'une enveloppe triennale (2022 – 2024) par EPCI souhaite financer les projets importants des communes et des EPCI en cohérence avec les priorités départementales. Les projets du volet 2 du Pacte Finistère 2030 sont portés par les communes ou leurs groupements (EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux, CCAS et CIAS). Il s'agit de projets en investissement et/ou en fonctionnement qui concourent au développement équilibré et à la transition du territoire, et qui sont structurants pour le bassin de vie. Il n'est pas nécessaire que ce projet ait une dimension communautaire pour être éligible au financement départemental. Les seules limites posées au financement départemental sont :

- La cohérence avec les orientations politiques du Département, décrites dans le guide à destination des communes et EPCI ;
- L'enveloppe financière allouée à chaque EPCI sur une période de trois ans ;
- La dimension « structurante » du projet, même si celle-ci doit bien sûr s'apprécier au regard de la taille de chaque commune / EPCI.

Une fiche projet a été proposée concernant l'aménagement de la place basse centre bourg, d'un montant estimé à 380.766 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, valide l'opération et autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention.

2- Vote des subventions 2022 **D2022-05-002**

Madame le Maire informe le conseil que l'ensemble des demandes de subventions qui ont été déposées ont été étudiées. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du versement des subventions suivantes pour l'année 2022, exception faite pour les subventions suivantes :

- Cantine St Joseph : Mickaël EUZEN président de l'association ne présente pas cette demande de subvention et n'est pas présent en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.
- APEL Ecole St Joseph : Carole MESSENGER présidente de l'association ne présente pas cette demande de subvention et n'est pas présente en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.
- Association des 7 Calvaires : Elisabeth GUILLERM et Jean-Jacques THEPAUT, membres de l'association ne présentent pas cette demande de subvention et ne sont pas présents en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.

-Comité des fêtes : Denis POULIQUEN, président de l'association ne présente pas cette demande et n'est pas présent en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.

-US Pont Meur : Denis POULIQUEN, membre de l'association ne présente pas cette demande et n'est pas présent en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.

-Trail des Enclos : Mickaël EUZEN président de l'association ne présente pas cette demande de subvention et n'est pas présent en salle de conseil pour cette présentation et pour le vote de cette subvention.

Associations	Subvention accordée (en euros)
Enclos en musique	250
Donneurs de sang	30
Croix rouge	50
Anciens combattants	250
AS Domicile	100
Prévention routière	20
Société de chasse	250
SPREV	1400
ABVE (association pour les agriculteurs du bassin versant de l'Elorn)	20
FNATH (association des accidentés de la vie)	20
Association 7 Calvaires	1500
Orgues en Finistère	40
ART	50
Cantine St Jo	7000
APEL St Jo	2700 (125 élèves * 21,50€)
CAL	34.741 (déjà votée par délibération du 06/12/2021) convention 2022/2027) +2100 (animateur foot – 3H de présence le mercredi)
Présence écoute	50
Banque alimentaire	50
Vie libre	50
Secours catholique	65
Restos du cœur	65
Amicale de l'enclos	390
Nids de frelons asiatiques	300 (30€ * 10 nids)
Amis de Lannouchen	20

Secours populaire	65
Comité des fêtes	1200
US Pont Meur	1000
CLCV (consommation logement et cadre de vie)	30
Trail des Enclos	400

20H20 : Michel LE GALL doit quitter l'assemblée en raison d'une astreinte pour le travail. Il donne pouvoir à Denis POULIQUEN.

3- Amendes de police 2022 **D2022-05-003**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2022 auprès du Conseil Départemental.

Lors de la Commission permanente du 7 février 2022, l'Assemblée délibérante a ciblé les thématiques suivantes éligibles à l'appel à projets concernant les travaux effectués en 2022 :

- Aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transport en commun,
- Aménagement de sécurité aux abords des établissements recevant du public,
- Aménagements visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse, notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voies centrales banalisées (CVCB), en excluant toutefois les plateaux ralentisseurs et les créations de places de parking des dépenses.

Le plafond de dépenses éligibles est fixé à 30.000 € HT.

Madame le Maire présente aux membres du conseil un projet pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier et de stationnement rue des Cerisiers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 15 voix pour, valident le projet proposé et autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2022.

4- DSIL 2022 **D2022-05-004**

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'appel à projets DSIL 2022 reprend les thématiques prioritaires des années précédentes et poursuit son élargissement aux dispositifs contractuels initiés par l'Etat (CRTE, programme « action cœur de ville » et « petites villes de demain »). Ces orientations s'accompagnent d'un effort financier renouvelé en 2022 destiné à soutenir de façon significative les projets d'investissement des collectivités locales.

Les opérations devront démarrer prioritairement en 2022 et le taux de subvention est au maximum de 80%, ce qui implique un autofinancement minimum de 20%.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL pour la démolition des vestiaires de football pour la création d'un complexe sportif polyvalent.

Le plan de financement serait le suivant :
 Montant estimatif HT de l'opération : 300.000 €

FINANCEUR	RECETTES ATTENDUES HT
ETAT	
- DSIL	165.000 €
- DETR	
- Ministère des sports	60.000 €
	15.000 €
COMMUNE AUTOFINANCEMENT	60.000 €

La date prévisionnelle de commencement de l'opération est fixée fin juin 2022 et la date de fin vers fin juin 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire, à 15 voix pour, et l'autorise à solliciter la subvention au titre du DSIL 2022 pour la démolition des vestiaires de football pour la création d'un complexe sportif polyvalent.

5- Ratio promus promouvables par avancement de grade **D2022-05-005**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (saisine en date du 15 avril 2022). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint administratif territorial principal 2eme classe	Adjoint administratif territorial principal 1ere classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

6- Logiciel JVS : passage à la solution Horizon Infinity **D2022-05-006**

Madame le Maire informe les membres du conseil des modalités de la reprise de l'activité du SIMIF par JVS Mairistem, suite au comité syndical du 3 mai dernier. Le SIMIF perdure notamment pour la négociation de conditions tarifaires spécialement étudiées pour une migration groupée des adhérents vers la gamme Horizon INFINITY. La société JVS-MAIRISTEM assurera désormais l'assistance et la formation des utilisateurs sur sa nouvelle gamme. Elle a proposé au SIMIF de remplacer la gamme HORIZON ON LINE par la gamme HORIZON INFINITY qui permet de passer d'un système d'acquisition de licence ou de mise à jour à un abonnement intégrant automatiquement toutes les évolutions réglementaires, technologiques et les futures versions de logiciels. Concernant la Commune de Guimiliau, la migration sur Horizon Cloud a déjà été validée par délibération du 25/10/2021. Le passage en version Solution Infinity n'entraînera donc aucun surcoût. Un avenant au contrat actuel sera à signer. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire,

7- Convention pour l'entretien des poteaux incendie D2022-05-007

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de passer une nouvelle convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie. La société Eau du Ponant propose une convention pour 3 ans qui concerne 12 poteaux incendies répertoriés sur la commune. Le coût serait de 515.40 € HT pour 3 ans. Ce coût concerne la prestation d'entretien. Dans l'hypothèse où ce contrôle révélait la nécessité de travaux complémentaires (réparation voire remplacement du poteau incendie), un devis correspondant serait adressé à la commune et les travaux ne seraient réalisés qu'avec son accord. Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Eau du Ponant.

8- Convention financière éclairage public SDEF : D2022-05-008

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de signer une convention financière avec le SDEF, dans le cadre de l'ajout de prise guirlande sur façade aux points lumineux 12 et 13. Le montant de la participation financière communale s'élève à 550 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDEF pour l'ajout de prise guirlande sur façade aux points lumineux 12 et 13 pour un montant de 550 € HT.

9- Questions diverses

- Joël HELARD : statut de stagiaire à compter du 09/06.
- Melvyn LE STER : rupture d'un commun accord du contrat au 31/05/2022.
- PluiH : séminaire le 02/06 à partir de 14h salle du vallon
- Maison rue des Bruyères : une famille d'Ukrainiens doit arriver la semaine prochaine.
- Concours des chevaux bretons le 02/7 : la municipalité offrira un pot en fin d'après-midi
- Départ en retraite de Marie-Hélène CAM : le pot de départ est fixé le 10/6 à 18h à la salle polyvalente.
- Un dossier pour la mise en place du dispositif « argent de poche » est en cours d'élaboration.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 04/07 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h20.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël	LOISEL Florence Absente excusée qui donne pouvoir à Laëtitia RUEFF	THEPAUT Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric Absent excusé qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT	MOIGNE Christelle	RUEFF Laëtitia	ABILY Hélène
MESSAGER Carole	CAM Fabien	LE GALL Michel Absent excusé qui donne pouvoir à Denis POULIQUEN	VASSARD Ludovic	POULIQUEN Denis